

AVIS DE CONCOURS – 2023

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne ouvre,
au titre de l'année 2023, les concours externes de
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
Catégorie C – Femme / Homme

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</p> <p>Ouvert pour 500 postes répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Concours externe : 245 postes Concours externe réservé Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) : 255 postes 	<p><u>Le concours externe sur épreuves</u> est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.</p> <p><u>Le concours externe sur épreuves réservé aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)</u> est ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de 3 ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile ET ayant validé la formation initiale de sapeur-pompier volontaire pour l'ensemble des domaines opérationnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret n° 90-850.</p> <p>Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification reconnue équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée ci-dessus et de trois ans d'activité.</p>	<p><u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u></p> <p>21 novembre 2023 dans les locaux du Parc des Expositions de Villepinte (93)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté dans la brochure des concours disponible sur le site internet : www.cdg77.fr</p> <p>Le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et / ou lieux.</p>	<p>Ouverture de la pré-inscription en ligne du 10 janvier au 15 février 2023 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>- une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.concours-territorial.fr, aux dates et heure mentionnées ci-dessus. La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p> <p>Validation de l'inscription du 16 au 23 février 2023 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 23 février 2023, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>

Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du CIG Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.
Des dérogations aux conditions de diplômes existent pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et les sportifs de haut niveau.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet : sur le site www.concours-territorial.fr ou www.cdg77.fr
OU

A l'adresse postale : **Centre de gestion de Seine-et-Marne, Service concours, 10 Points de Vue CS 40056
77564 LIEUSAIN Cedex**